



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099943		1ere Gachée : 06:11 (1)		Date : 18/09/2026 012609179712		Zone : ZONE 00	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : LOUVARD S M LOUVARD SYLVA		Véhicule : DD057CC	
Client : COMPT COMPTANT		RUE ARMAND RABOUILLE		76390 MORIENNE		Chauffeur : BENJAMIN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 07:00		Quantite Origine : 24.00 m3		Quantite Restante : 16.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
Code Formule 829DAL		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 320		Résistance caractéristique(4) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 10°C		Consistance(7) S3 (100 à 150 mm)	
Dmax 22.4		LIVRAISON RECEPTIONNEE		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Type et quantité:		Demandeur:		Signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non